

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 655

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Désorganisation fédérale

On a rarement vu un débat si mal emmanché et si mal mené que celui de la semaine dernière au Conseil national à propos de la loi sur l'organisation de l'administration. Débat coincé en fin d'après-midi mercredi soir et terminé à la hâte le surlendemain aux aurores, juste avant les votations finales. Débat confus à souhait, qui a finalement abouti à un curieux vote global, malgré les hurlements libéraux et les hésitations du rapporteur francophone, Laurent Butty le Magnifique (qu'il croit).

Le plus beau dans cette affaire de (dés)organisation, c'est qu'elle n'aurait au fond jamais dû venir devant le Parlement, qui s'en mêle pour de simples raisons formelles. Au reste, et jusqu'à nouvel ordre, le Conseil fédéral reste maître de la manière dont il organise son administration.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La répétition de l'histoire

«Il y a quelque chose de déprimant à découvrir, si longtemps après, que la glorieuse page d'histoire de la mob 39-45 ne reflète qu'une partie — la plus exaltante — de cette époque angoissante. Le reste, dont nous n'avons pas à nous montrer particulièrement fiers, fait doucement surface. Et ce qui apparaît laisse comme un arrière-goût de cendres», écrit Jean-Luc Ingold dans la *Tribune de Lausanne*, pour préfacier un article de Roger de Diesbach consacré à l'ambassadeur de Suisse à Budapest, Carl Lutz, qui dans les années 40 sauva la vie à 50 000 Juifs en leur procurant des visas contrairement aux instructions qu'il avait reçues.

Enchaînant sur ce que je disais la semaine dernière au sujet des réfugiés turcs menacés d'expulsion à

Aarau, je dirais qu'il y a quelque chose de plus déprimant encore: c'est de découvrir que les mêmes erreurs peut-être se répètent, auraient tendance à se répéter, et la même étroitesse, et le même manque de générosité, entraînant à moyenne et à longue échéance les memes conséquences fâcheuses pour notre pays, la même atteinte à l'honneur, à notre image de marque, et finalement à nos raisons d'être — car enfin, qu'est-ce qu'être Suisse et qu'est-ce que la Suisse, si elle n'est pas le pays de l'accueil et de la tolérance? où sont nos justifications?

Quoi qu'il en soit, belle série d'articles que celle de Roger de Diesbach dans la «TLM» des 5 septembre et jours suivants (trompé par le titre du premier article: «La Suisse roulée par Staline» «Nos 9600 internés russes en Sibérie!», accompagné d'une photo montrant trois réfugiés de l'armée Vlassov reconduits à la frontière, j'en avais conclu à la légère et de manière erronée que l'auteur confondait les soldats soviétiques et les Russes blancs de Vlassov, qui combattaient aux côtés des armées hitlériennes — tous mes regrets!).

Le dernier article consacré à Lutz est tout particulièrement remarquable, car s'il n'est pas le seul à avoir fait passer les impératifs de la conscience et de l'humanité avant les consignes reçues, Lutz, plus qu'un autre, n'a pas été réhabilité ou plutôt reconnu. Je n'en veux pour preuve que le beau livre d'Alfred Häsler, *Das Boot ist voll*, qui propose les photos de Gertrud Kurz, de la Sœur Anna Pflüger, du Dr Emil Oprecht (entre autres) et leur consacre plus ou moins de lignes, alors que Lutz n'est que mentionné (p. 305 de l'édition allemande), aux côtés de Fritz Wartenweiler, de Paul Lachenal, du pasteur Thurneysen, du professeur bâlois Wilhelm Vischer, etc.

«Il avait sauvé 50 000 vies», titre la TLM — «L'ingratitude de Berne».

En effet, bien loin d'être honoré, Carl Lutz dut passer des années pour obtenir le remboursement de son mobilier et des autres biens qu'il avait perdus lors du siège de Budapest par les bombes et le pillage. Encore n'obtint-il que 18 000 francs sur les

41 000 francs (somme pourtant modeste) qu'il réclamait. «A part sa commune d'origine (Walzhausen en Appenzell) qui le nommera bourgeois d'honneur, écrit Roger de Diesbach, Lutz ne recevra des signes de gratitude que de l'étranger. A son retour en 1945, la Suisse se borne à le nommer «consul de carrière» avec 550 francs d'augmentation.» En revanche, il fut décoré par l'Allemagne fédérale et par les autorités israéliennes...

Et il faudrait parler aussi de ce gendarme saint-gallois, dont le nom m'échappe, qui «coupable» des mêmes crimes que Lutz, fut purement et simplement mis à pied!

J. C.

LESSIVE

Il y a recrues et recrues

Geste étonnant de solidarité concrète: en 1914 est créée la «Lessive de Guerre»; sous ce signe, dans plusieurs grandes villes de Suisse, des femmes de bonne volonté se réunissent tous les jours pour s'occuper du linge de soldats suisses. L'action se poursuit pendant la Deuxième Guerre mondiale. Puis, avec la paix, la «Lessive de Guerre» devient la «Lessive du Soldat».

Aujourd'hui — honneur à la Suisse romande — ne subsiste plus que l'association de Lausanne qui s'occupe du linge pour toutes les écoles de recrues et d'officiers des différentes armes de notre pays: une équipe de dames bénévoles se réunit les lundis et jeudis matin pour trier, marquer, repasser et raccommorder (le linge est lavé par un salon-lavoir). Bénéficiaires: le plus souvent des Suisses de l'étranger ou des jeunes gens qui n'ont pas de famille, mais qui n'émargent à ce service qu'avec une autorisation expresse de leur commandant.

En 1981, ont été ainsi triés, repassés et raccommodés 853 chemises, 2000 caleçons et camisolets, 2772 paires de chaussettes, 645 pullovers et trainings. Un total précis et encourageant. Nulle mention pourtant de linge féminin. Encore une odieuse discrimination à l'endroit des femmes servant sous le drapeau suisse? La question est posée.